



## Après non renouvellement du bail

Par **clo2b**, le **11/05/2016** à **18:21**

j'ai envoyé deux lettres recommandées à ma propriétaire à la suite de sa lettre recommandée me stipulant le non renouvellement de mon bail reçue le 18/01 pour fin juin pas de réponse de sa part, je lui disais que je prenais un déménageur (2500 E) pour le mois de mai car en juin c'était plus cher, je suis à la retraite 65 ans en octobre, je lui disais que je le payais en premier et qu'après je lui réglerai mon retard de loyer (mars avril mai) elle refuse de venir récupérer les clés le 25 mai alors que je reviens exprès en Corse pour lui redonner, que dois je faire je lui fais des virements depuis mon début de location, suis je obligée de la régler avant le 25 mai ne pouvant vraiment pas je sais que je suis en tort mais j'ai essayé de quitter les lieux comme elle me le demandait et de m'engager à lui payer mes loyers dans la mesure de mes moyens mais je lui réglerai, je m'y engage que va t-il se passer ? dois je prendre un avocat ?